



Interdiction de fumer

Les sanctions s'appliqueront dès le 17 juillet

Denis Côté

C'est le 17 juillet prochain que les sanctions relatives aux interdictions de fumer, édictées par la *Loi sur le tabac* du Québec, seront mises en application.

En octobre dernier, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Gilles Baril, avait annoncé que les articles de la loi entraient bel et bien en vigueur le 17 décembre 1999, tel que prévu, mais que le gouvernement entamait, à compter de cette date, une période d'adaptation et d'évaluation de six à douze mois sans possibilité d'amendes aux contrevenants.

Des médias ont alors présenté cette mesure comme une période de grâce, équivalant à un report d'un an des interdictions, ce qui avait provoqué une certaine confusion parmi la population. Cette indulgence a également nui à l'intérêt ou aux efforts de plusieurs gestionnaires pour interdire la cigarette dans leurs locaux.

Le gouvernement met officiellement fin aux interprétations erronées concernant la période de transition. En conférence de presse à l'Hôtel du Parlement, le 4 mai, le ministre Baril, accompagné du sous-ministre adjoint à la Santé publique, le Dr Richard Massé, a fait le bilan des premiers mois de la loi et a annoncé que des amendes pourront être infligées, à partir du 17 juillet, aux fumeurs et aux gestionnaires de lieux en infraction.

Proposée par la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac suite au report de l'automne dernier, cette date suit de 25 mois l'adoption unanime de la *Loi sur le tabac* à l'Assemblée nationale, le 17 juin 1998. Considérant que la loi est déjà généralement assez bien appliquée et qu'elle obtient, selon les sondages, l'appui d'une forte majorité de la population, le ministre a accepté cette suggestion.



En conférence de presse le 4 mai, MM. Gilles Baril et Richard Massé ont dressé un portrait de la lutte gouvernementale au tabagisme.

14 inspecteurs et 15 agents de liaison

Le ministre Baril a dévoilé trois autres mesures visant à renforcer le respect de la loi. Une ligne sans frais, le 1-877 416-8222, est en opération pour l'obtention de renseignements ou pour porter plainte. L'équipe d'inspecteurs du ministère est doublée, passant de 7 à 14 agents consacrés à la *Loi sur le tabac*. De plus, les Directions régionales de la santé publique ont vu leurs équipes tabac s'enrichir de 15 agents de liaison, lesquels aideront les gestionnaires retardataires à instaurer les mesures prévues.

Devant la presse, MM. Baril et Massé ont eu à défendre la capacité d'une équipe de seulement 14 inspecteurs à faire respecter la loi à la grandeur de la province. Malgré leur scepticisme apparent, les journalistes ont, dans leurs reportages, clairement laissé entendre aux fumeurs québécois qu'ils courraient, dès juillet, un risque réel d'écoper d'une amende en contrevenant à la loi.

Le ministre et le Dr Massé ont insisté sur la collaboration volontaire obtenue et attendue de la part de la population, en se basant sur le consensus social en faveur des lieux sans fumée, de même que sur l'esprit civique des fumeurs comme des employeurs. Ce n'est qu'en dernier recours que des amendes seront infligées, ont-ils expliqué.

En plus des 14 inspecteurs ministériels, des inspecteurs locaux pourront être nommés au besoin (tels que, par exemple, des gardiens de sécurité de centres commerciaux), lesquels auront

SOMMAIRE

Prévention du tabagisme auprès des écoliers	2
Remue-ménage chez les trois fabricants	3
Gagnants du <i>Défi J'arrête, j'y gagne!</i>	5
35 % des francophones fument	6
Des provinces poursuivent l'industrie	8
<i>Protégez-vous</i> révèle les vrais chiffres	9

la formation et l'autorité requises pour émettre des contraventions. L'amende prévue pour un fumeur en infraction est de 50 à 300 \$, plus les frais administratifs ; en cas de récidive, elle sera de 100 à 600 \$. Pour un gestionnaire qui néglige de faire respecter la loi, l'amende peut aller de 400 à 4000 \$ par jour, ou de 1000 à 10 000 \$ par jour, en cas de récidive.

Organismes satisfaits

Par le biais de communiqués émis dans les heures suivant l'annonce gouvernementale, tant la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac que l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF) ont fait part de leur satisfaction devant les nouvelles mesures.

« Il s'agit d'une série de mesures pratiques, rationnelles et efficaces qui faciliteront l'application de la Loi et qui aideront non seulement les non-fumeurs, mais aussi toutes les entreprises qui ont de la difficulté à implanter la loi », a déclaré Louis Gauvin, coordonnateur de la Coalition, laquelle regroupe plus de 700 organismes québé-

cois. « *L'approche raisonnable et pragmatique du ministre facilitera l'implantation de la loi partout au Québec. C'est aujourd'hui un grand jour pour la santé de tous les citoyens du Québec* », s'est-il réjoui.

De son côté, l'ADNF a également félicité le ministre Baril. « *Nous appuyons la décision du ministre de limiter ce report à sept mois plutôt qu'à douze, fait-elle valoir. Du point de vue pratique, il est beaucoup plus facile de faire respecter la loi lors de la période estivale où les fumeurs, s'ils ne disposent pas de fumeurs, peuvent à tout le moins bénéficier d'une température clémente à l'extérieur.* »

Le ministre Baril a également annoncé qu'une campagne télévisée antitabac, audacieuse et originale, sera diffusée à compter du 25 mai à l'intention des jeunes adolescents. De plus, sans en donner les détails, il a rappelé l'existence du programme d'abandon de la commandite, doté d'un budget de 12 millions \$ sur trois ans, afin d'aider les événements à se départir du financement des cigarettiers avant le 1^{er} octobre 2000.

Des timbres gratuits ?

Durant la période de questions, Gilles Baril a révélé que les médicaments d'aide à la cessation pourraient être éventuellement couverts par le Régime d'assurance médicaments du Québec. Des recommandations ont été demandées par la ministre Pauline Marois au Conseil consultatif en pharmacologie (CPQ), lequel révisé, à tous les trois mois, la liste des produits remboursables par le régime étatique.

Jointe par *Info-tabac*, Dominique Lambert, conseillère pharmaceutique au CPQ, a précisé que son organisme a invité les fabricants de médicaments d'aide à la cessation, tels que les gommes et les timbres de nicotine, ou le Zyban, à lui présenter leurs dossiers. Le Conseil évaluera l'efficacité et les prix de ces produits, pour ensuite soumettre ses recommandations à la ministre. L'échéancier en cours vise la mise à jour de la liste du 1^{er} octobre 2000. De sorte que si le CPQ et Madame Marois le jugent opportun, ces médicaments d'aide aux fumeurs pourraient être offerts gratuitement dès cet automne.

Pas si élémentaire, la prévention au primaire

« Pour réduire le tabagisme, il suffirait d'informer les enfants des écoles primaires des méfaits de la cigarette, avant qu'ils ne commencent à fumer. Ainsi, en quelques décennies, de futures générations de non-fumeurs mettraient les compagnies de tabac en faillite. »

Ce genre de raisonnement souvent entendu, fort simple, a toutefois un défaut majeur : il ne correspond pas à la réalité. C'est ce qu'ont constaté des chercheurs de la Direction de la Santé publique de Montréal-Centre, après avoir suivi des groupes témoins d'enfants de la 4^e, la 5^e et la 6^e année, certains ayant été sensibilisés en classe aux ravages du tabac, et les autres n'ayant pas reçu ces informations. Or, au bout d'un an, les garçons renseignés étaient trois fois plus nombreux à fumer que leurs camarades n'ayant pas suivi les cours antitabac. Chez les filles, le paradoxe s'est avéré encore plus étonnant : les informées étaient cinq fois plus nombreuses à se laisser tenter par la cigarette !

Devant ces résultats pour le moins navrants, les responsables du programme *Cœur en santé - Saint-Louis-du-Parc* ont décidé de retirer le volet tabac de l'horaire, pour se concentrer sur l'alimentation et l'activité physique, deux volets ayant amélioré les habitudes de vie chez les enfants.

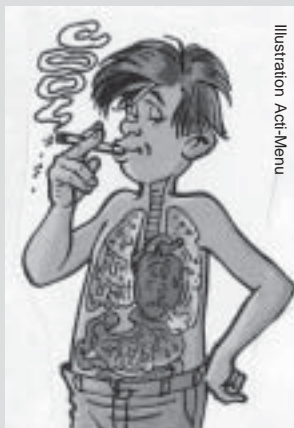


Illustration Acti-Menu

La DSP de Montréal-Centre a aussi organisé un colloque sur la question, les 17 et 18 avril, réunissant des spécialistes de la prévention du tabagisme auprès des enfants, afin de déterminer quelles seraient les options les plus favorables.

Des experts venus d'Ontario, de Californie, du Vermont et de Floride, ont partagé leur savoir-faire avec une centaine de délégués provenant du monde scolaire et de la santé publique du Québec. Les responsables du programme montréalais aux résultats inusités, Lise Renaud et Véronique Déry, ont été réconfortées par les propos de leurs collègues.

Des différences environnementales ayant été remarquées entre les groupes de comparaison, les experts n'ont pu conclure avec certitude que les cours de sensibilisation aux méfaits du tabac avaient poussé les enfants à fumer.

Toutefois, ils considèrent que le tabagisme juvénile ne peut être prévenu et diminué qu'au moyen d'un contexte global favorable et cohérent, soit une hausse du prix des cigarettes, l'interdiction stricte de la vente aux mineurs, de même que le bon exemple des professeurs, des parents et des aînés. L'intervention dans les écoles n'est qu'un outil complémentaire, pouvant prendre aussi la forme de programmes d'abandon pour les enfants déjà accrochés, les professeurs et les parents, ont-ils convenu.

Pour obtenir une copie du rapport du colloque, ou pour plus de renseignements, on peut communiquer avec Lise Renaud, au (514) 528-2400, poste 3447. — D.C.

Nouveaux propriétaires et accusations de contrebande

Remue-ménage chez les trois grands fabricants de cigarettes

Denis Côté

Les derniers mois ont été le théâtre de multiples bouleversements chez les trois principaux fabricants canadiens de cigarettes : Imperial Tobacco, Rothmans, Benson & Hedges (RBH) et JTI-Macdonald. Bien qu'elles partagent un passé douteux, notamment en ce qui concerne la crise de la contrebande au début des années 1990, ces compagnies viennent toutes trois d'être l'objet de changement d'appartenance.

Elles sont maintenant la propriété, en tout ou en partie, de multinationales du tabac qui détiennent ainsi environ 90 % du marché des cigarettes manufacturées au pays, c'est-à-dire le secteur le plus lucratif.

Imperial Tobacco achetée par BAT

Le 28 janvier, les actionnaires d'Imasco ont approuvé dans une proportion de 96 % l'achat et le démembrement de leur société, laquelle fut fondée à partir du succès commercial d'Imperial Tobacco à la fin des années soixante. Son offre d'acquisition acceptée, British American Tobacco (BAT) est maintenant propriétaire unique du fabricant des cigarettes Player's et du Maurier. La multinationale anglaise fait ainsi main basse sur 69 % du marché canadien.

Ceci permettra à BAT de finaliser la vente de Canada Trust à la Banque Toronto-Dominion et de Pharmaprix à une firme américaine. Bien qu'attristé par le démantèlement de sa société, le dernier président d'Imasco, Brian Levitt, a reçu une prime de départ d'environ 6 millions \$.

Bénéfices record de 871 millions \$

Imperial Tobacco a réalisé des bénéfices d'exploitation record de 871 millions \$ en 1999, en hausse de 7 % sur 1998. Cette somme représente pas moins de 48 % des revenus de la société, après les taxes et droits sur le tabac. Si l'accroissement constant des bénéfices d'exploitation d'Imperial Tobacco se maintient, ces derniers dépasseront le milliard \$ en 2001. Ce rendement exceptionnel est redevable principalement à la politique de prix élevés et unifiés des trois grands fabricants canadiens et à la quasi-inexistence du marché des marques économiques au pays.

Ce contexte pour le moins lucratif a de quoi réjouir le nouveau président de la compagnie, Bob Bexon, un ancien directeur du marketing chez Brown & Williamson, la filiale américaine de BAT. Quant à son prédécesseur, Don Brown, il préside maintenant l'écurie de Formule 1 de la multinationale, pour laquelle le pilote d'origine québécoise Jacques Villeneuve porte les couleurs des cigarettes Lucky Strike.

Pour sa part, Jean-Paul Blais, ancien vice-président au marketing d'Imperial Tobacco, a démissionné en février pour se

consacrer, à titre personnel, au remplacement de la commandite de du Maurier pour la Classique canadienne de golf. Avec ou sans l'appui sincère de son ancien employeur, M. Blais contribuera ainsi à dissocier le golf féminin du tabagisme.

M. Blais a été remplacé par Jeff Guillier. On ne sait pas encore si M. Guillier sera présenté aux journalistes sportifs et culturels à titre de « président de du Maurier Ltée » ou de « président de Player's Ltée » comme l'était Jean-Paul Blais, ce qui octroyait une visibilité additionnelle et une personnalité aux marques. Ne parlant pas français, pas plus que son patron M. Bexon, M. Guillier aura peu de chances de se faire connaître au public québécois.

Hausse des prix

Bien qu'elle ait réalisé des bénéfices d'exploitation phénoménaux en 1999, Imperial Tobacco, de concert avec son « concurrent » JTI-Macdonald, a annoncé une hausse de 50 cents la cartouche à compter du 10 avril. L'autre important fabricant, RBH, les a imités la semaine suivante, mais s'est distingué en augmentant le prix des formats King Size de 70 cents la cartouche. Il est très rare qu'un des trois grands fabricants canadiens n'ait pas exactement les mêmes prix que ses deux concurrents.

Bien que leurs sièges sociaux soient à Toronto, RBH (environ 18 % du marché) fabrique ses cigarettes dans le quartier St-Roch à Québec, tandis que JTI-Macdonald (environ 11 % du marché) manufacture sa marque vedette, les Export 'A', dans le centre-est de Montréal. →



Le dépanneur **Michel Vézina** s'est empressé d'emplier ses tablettes de cigarettes avant les hausses de prix d'avril. Pendant que les trois fabricants partagent la même tarification élevée, les petits détaillants se font sévèrement concurrence.

→ **JTI-Macdonald poursuivie**

JTI-Macdonald est le nouveau nom de RJR-Macdonald, suite à son achat par Japan Tobacco Inc. « *JTI-Macdonald est fière de poursuivre la longue tradition Macdonald tout en devenant une partie essentielle de Japan Tobacco Inc.* », a déclaré le 29 novembre dernier le vice-président des affaires corporatives, Guy Côté, par voie de communiqué.

La fierté de JTI-Macdonald a rudement été mise à l'épreuve peu après, alors que le ministère de la Justice du gouvernement du Canada eût annoncé, le 21 décembre, qu'il intentait une poursuite contre la compagnie, sa maison-mère et le Conseil canadien des fabricants des produits du tabac, réclamant des dommages d'au moins un milliard \$ US. Le gouvernement soutient que ces sociétés ont escroqué la population canadienne en complotant avec des distributeurs et des contrebandiers connus pour introduire illégalement leurs produits du tabac au Canada.

Les ministres fédéraux du Revenu, de la Justice et de la Santé, Martin Cauchon, Anne McLellan et Allan Rock, ont conjointement expliqué cette poursuite devant les médias, laquelle a été déposée en Cour fédérale américaine à Syracuse, dans l'État de New York.

Bien qu'elle n'en découle pas, cette poursuite a suivi de quelques jours le dévoilement à la une du quotidien *The Gazette* de Montréal, d'une vaste enquête de William Marsden, faisant la lumière sur les années de contrebande (de 1990 à 1994) et son approvisionnement par les trois fabricants canadiens. Le 17 janvier, ce journaliste signait une autre enquête, encore à la une de *The Gazette*, révélant l'instigation par les fabricants du mouvement de contestation des taxes sur le tabac.

Sérieuse embûche

La poursuite fédérale fait actuellement face à une sérieuse embûche, car elle est intentée en vertu d'une loi américaine connue sous le nom de *Federal Racketeer Influenced and Corrupt Organizations* (RICO). Or, en février, la Cour suprême des États-



Les ministres fédéraux **Martin Cauchon**, **Anne McLellan** et **Allan Rock** expliquent la poursuite d'un milliard US \$ contre JTI-Macdonald et le Conseil canadien des fabricants.

Unis a statué qu'une poursuite basée sur cette loi doit être signifiée dans les quatre années qui suivent le moment où la victime s'est rendue compte des torts qu'on lui causait. Paradoxalement, les avocats de JTI-Macdonald affirment maintenant que le gouvernement canadien savait depuis le début des années 1990 qu'il était victime d'actes irresponsables de la part des fabricants de cigarettes ! Selon eux, le délai de quatre ans serait donc révolu. Le 22 mars, ils ont déposé à Syracuse une requête dans le but d'invalider la poursuite canadienne.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral s'est retrouvé involontairement appuyé dans son action contre l'industrie par le dévoilement d'un rapport confidentiel de l'Agence des douanes et du revenu. Celle-ci allègue que les autorités visaient les mauvaises cibles au début des années 1990, en se concentrant sur les petits trafiquants et les revendeurs, plutôt que sur les fabricants de cigarettes. Les grandes lignes de ce rapport confidentiel furent révélées par le *Globe and Mail* du 25 mars.

RBH dans le collimateur

Rothmans, Benson & Hedges, deuxième plus important fabricant de cigarettes au Canada, n'est pas à l'abri d'accusations concernant son approvisionnement de la contrebande. Le directeur de l'Association pour les droits des non-fumeurs, Garfield Mahood, actionnaire (minoritaire !) de la compagnie, a tenté d'interroger les dirigeants de RBH à propos de la contrebande de ses produits, lors d'une assemblée générale le 17 janvier. Toutefois, ses questions furent déclarées hors d'ordre... On peut en apprendre plus à ce sujet sur le site Internet de l'ADNF (www.nsr-adnf.ca).

Quelques jours avant les interrogations fort médiatisées de l'ADNF, la compagnie avait annoncé l'abolition de 126 de ses 911 emplois, invoquant une réduction de part de marché et l'instauration de lois plus sévères sur le contrôle du tabac.

Nouveau siège social

Le 22 mars, Imperial Tobacco recevait la presse pour annoncer la construction de son nouveau siège social, en face de l'usine montréalaise du quartier St-Henri. L'édifice de cinq étages, érigé au coût de 23 millions \$, devrait être inauguré en septembre 2001. Il comprendra notamment un gymnase, une piste de jogging sur le toit et une salle du conseil avec vue sur le centre-ville.

Les premières questions des médias ont porté sur l'installation de fumeurs au nouvel édifice (et elles ne venaient pas d'*Info-tabac* !). L'architecte John May a avoué que chaque étage comportera un fumeur doté de ventilation indépendante, en conformité avec la loi québécoise.



L'architecte **John May** et le président **Bob Bexon** posent devant la maquette du futur siège social d'Imperial Tobacco.

D'autre part, à la mi-février, RBH a confirmé s'être totalement dégagée de son ancien actionnaire principal, Rothmans International, dont la participation a été vendue à un syndicat financier de 10 sociétés, incluant la Financière Banque Nationale. Cette transaction avait été rendue nécessaire à la suite d'une directive du Bureau fédéral de la concurrence, lequel n'acceptait pas que le propriétaire d'Imperial Tobacco, BAT, contrôle aussi son principal concurrent, après avoir acheté Rothmans International. Un autre géant mondial du tabac, Philip Morris, détient toutefois encore 40 % de RBH.



Les réseaux de contrebande étaient pleinement alimentés par les trois fabricants canadiens.

BAT loin d'être épargnée

Pour sa part, British American Tobacco n'échappe pas non plus aux accusations de contrebande sur la scène internationale.

« BAT, le second fabricant de tabac au monde, a pendant des décennies encouragé l'évasion fiscale et la contrebande de cigarettes, dans un effort global pour raffermir sa part du marché et séduire des générations de nouveaux fumeurs, montrent des documents internes de la compagnie », ont rapporté les chercheurs de *International Consortium of Investigative Journalists* à Washington. Après des mois de recherches, des journalistes du quotidien anglais *The Guardian* sont eux aussi arrivés à des conclusions similaires, dans un dossier-choc paru le 31 janvier.

On dit souvent qu'il n'y a pas de fumée sans feu. Dans le cas de la contrebande des cigarettes, de cette fumée pourrait émerger d'autres poursuites de la part des gouvernements, de nouvelles enquêtes, sans oublier le retour de la taxation dissuasive du tabac. ●

Deux nouvelles non-fumeuses du Saguenay iront en Jamaïque

En plus d'avoir obtenu le plus haut ratio de participation au *Défi J'arrête, j'y gagne !*, la région du Saguenay-Lac-St-Jean a vu deux de ses nouvelles non-fumeuses remporter les principaux prix de ce concours, soit des voyages en Jamaïque. Diane Simard, de La Baie, et Johanne Pelletier, de Chicoutimi, ont chacune eu droit à un forfait vacances tout compris d'une semaine pour deux personnes, une valeur de 6500 \$.

Les noms des gagnants du Défi ont été dévoilés en conférence de presse le 27 avril au bureau montréalais de la Société canadienne du cancer. Les deux autres grands

prix, des bourses de 3000 \$, sont allés à Philippe Aubouer et à Lilianne Veilleux, tous deux de Montréal. Vingt-trois autres prix de 1000 \$ chacun, en bons d'achats ou en argent, ont aussi été décernés. La liste complète des gagnants est disponible sur Internet (www.cqts.qc.ca/defi).

Parmi les personnalités à avoir relevé le Défi avec succès, les animateurs Gaston L'Heureux et Érick Rémy sont venus témoigner avec fierté de leur nouveau statut de non-fumeur. Quant à l'humoriste Pierre Légaré, il a confirmé sa métamorphose par le biais d'un courriel.

Secrétaire parlementaire du ministre fédéral Allan Rock, le député Yvon Charbonneau a insisté, dans son discours, sur le modèle de solidarité qui caractérisait le Défi. Fumeurs, non-fumeurs, médias, organismes de santé, entreprises privées, gouvernements fédéral et provincial, tous se sont ralliés pour faciliter l'adoption, par les Québécois, d'un mode de vie plus sain. Pas moins de 20 400 fumeurs étaient inscrits au Défi, chacun à l'aide d'un parrain ou d'une marraine.

Dans six mois et dans un an, 3000 des participants seront contactés par la firme Écho Sondage, afin de déterminer le taux de réussite du Défi. Les organisateurs s'attendent à ce que 20 à 25 % des inscrits soient encore non-fumeurs en mars 2001, ce qui se compare avantageusement aux meilleurs programmes de cessation. À la mi-avril, après six semaines, environ la moitié des participants avaient tenu le coup, si l'on en juge par les appels téléphoniques faits afin de valider la liste des gagnants. – D.C.



La romancière **Christine Brouillet**, marraine d'une amie, décrit les avantages sensuels de l'abandon du tabac.

Les docteurs **Gilles Pineau** et **Louis Gagnon**, d'Acti-Menu, et le député **Yvon Charbonneau** l'écoutent avec plaisir.

Corrections

- En page 6 du dernier *Info-tabac*, sous la photo montrant deux hommes, on a reconnu à droite l'animateur **Érick Rémy** (et non pas Éric Martin).
- En page 10, dans la nouvelle traitant de la *11e Conférence mondiale sur le tabac OU la santé*, on devrait lire « 3500 professionnels de plus de **150** pays » (et non pas 50 pays).

Pourquoi les francophones fument-ils plus que les anglophones ? Comment réagir ?

Louis Gauvin et Heidi Rathjen

Les auteurs sont respectivement coordonnateur et directrice de campagne de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Selon un rapport remis à Santé Canada, des actions plus élaborées et plus soutenues en matière d'appui aux intervenants, aux programmes, à la communication et à la recherche, sont essentielles pour améliorer le portrait inquiétant du tabagisme chez les francophones au Canada.

Telles sont les principales conclusions d'un rapport¹ réalisé par la firme Nadeau, Beaulieu et Ass. et présenté à Santé Canada par le Conseil canadien pour le contrôle du tabac et la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Il dresse le bilan des activités effectuées entre 1994 et 1997 dans le cadre de la Stratégie de la réduction de demande de tabac (SRDT) et en dégage des pistes de travail pour l'avenir. Rappelons que cette Stratégie, de quelque 100 millions \$, avait été lancée par le gouvernement fédéral comme mesure pour tenter de freiner les hausses appréhendées de l'usage du tabac, au lendemain de la baisse des taxes sur les cigarettes.

Une première série de recommandations portent sur la nécessité de disposer d'une banque bien fournie de programmes et de matériel en langue française. D'autres concernent les moyens de communication à mettre en place pour faciliter le contact permanent entre francophones de partout au pays qui travaillent à la réduction du tabagisme, particulièrement pour ceux qui oeuvrent en milieu minoritaire.

Matériel conçu en anglais

En fait, les ressources dont disposent les francophones vivant dans des provinces anglophones sont rares, et parfois tout simplement inexistantes. Lorsque du matériel est disponible, il est le plus souvent élaboré en

anglais pour une clientèle anglophone, puis traduit en français avec toutes les distorsions qu'une pareille démarche rend possibles. Il y a donc une réelle exigence de matériel conçu et produit pour répondre aux besoins spécifiques de la population francophone.

De plus, dans de nombreux cas, les intervenants sont pratiquement coupés de tout contact avec ce qui se passe dans le domaine de la lutte au tabagisme ailleurs dans leur province ou au pays. C'est pourquoi, « *si l'on doit intensifier les efforts, (...) l'on doit d'abord s'assurer de bien former et d'outiller les intervenants. L'accès à la formation, la diffusion d'information, le partage des leçons apprises et le réseautage sont des éléments essentiels au travail des intervenants engagés dans la lutte pour le contrôle du tabac.* »¹

35 % de fumeurs

Le portrait de la consommation de cigarettes chez les francophones soulève beaucoup d'inquiétudes. Ces derniers présentent les taux de tabagisme les plus élevés au Canada (35%). De plus, ils fument plus de cigarettes par jour que les anglophones et la teneur en nicotine de leurs cigarettes est en moyenne 20 % plus élevée.²



Les jeunes francophones fument davantage que leurs compatriotes anglophones.

Prévalence du tabagisme		
Groupes	Francophones	Anglophones
Population de 15 ans et + ³	35 %	26 %
Femmes de 15 ans et +	35 %	24 %
Jeunes de 10-19 ans ⁴	20 %	15 %
Jeunes de 10-14 ans	13 %	5 %

Un autre aspect important des recommandations a trait à la recherche, car on sait finalement peu de choses du tabagisme chez les francophones. Seules quatre provinces, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick, disposent de données fiables sur la consommation de cigarettes chez leurs concitoyens de langue française. Et encore ! Les statistiques incluant des distinctions quant à la langue ne font pas partie des informations de base de toutes les enquêtes pancanadiennes. Pour les autres provinces, les prévalences regroupent l'ensemble des fumeurs sans particularité linguistique.

Quelles différences ?

Et peut-être plus important, comment expliquer ces écarts dans la consommation entre les deux principaux groupes linguistiques : chez les jeunes, chez les femmes, dans l'ensemble de la population ? On entend souvent dire qu'« *avec les francophones, c'est pas pareil, la liberté et la joie de vivre sont plus importantes* » ! Qu'entend-on par là au juste ? S'agit-il de différences liées aux niveaux d'éducation, aux types d'emplois et de revenus, à des différences culturelles et lesquelles précisément ? Quelles sont les connaissances et les attitudes des francophones à l'égard du tabagisme et de la santé ? Sur quelles cordes sensibles miser pour prévenir et réduire l'usage du tabac ?

À ce jour, aucune étude, pas plus que l'ensemble des recherches faites sur le sujet, ne four-

Francophones au Canada ⁵

Province ou territoire	nombre de franco-phones	% de franco-phones dans la province	% des franco-phones du Canada
Colom.-Britan.	50 285	1,5 %	0,7 %
Alberta	49 390	2,0 %	0,7 %
Saskatchewan	17 310	1,8 %	0,2 %
Manitoba	45 565	4,2 %	0,6 %
Ontario	480 655	4,8 %	7,0 %
Québec	5 963 675	84,6 %	86,6 %
Nouv.-Brunswick	240 055	33,0 %	3,5 %
Nouv.-Écosse	34 090	3,8 %	0,5 %
Île-P.-Édouard	5 275	4,0 %	0,08 %
Terre-Neuve	2 180	0,4 %	0,03 %
Yukon	1 080	3,6 %	0,02 %
Ter. du N.-Ouest	1 320	2,1 %	0,02 %
Nunavut	(non disp.)	-	-
Canada	6 890 880	-	100 %

Population de langue française au Canada, hors du Québec ⁶

927 205 4,6%

Population totale de langue française au Canada ⁶

6 890 880 24,6%

nit de solution satisfaisante. Pourtant, les réponses à ces questions sont déterminantes puisqu'elles procureront le savoir nécessaire au développement de programmes et de matériel vraiment adaptés aux conditions et aux particularités des francophones en regard du tabagisme, dans chacune des provinces.

De fait, la population francophone au Canada n'est pas homogène. Elle est composée de communautés distinctes avec leurs traits et caractéristiques propres. C'est pourquoi on ne s'adresse pas aux

Québécois, aux Acadiens, aux Franco-Ontariens ou aux Franco-Manitobains selon le modèle du moule unique. Ils ont bien des traits en commun, dont la langue et le partage d'une certaine culture. Mais, l'histoire et le milieu qu'ils habitent les rendent également très différents les uns des autres.

Moment propice

Le moment semble particulièrement propice au lancement d'initiatives de fond concernant la réduction du tabagisme chez les francophones. Le Canada a réalisé des pas de géant dans la lutte au tabac au cours des dernières années. Au niveau fédéral, le gouvernement pose actuellement des gestes qui vont créer des précédents mondiaux : nouveaux avertissements percutants, poursuites contre un manufacturier pour cause de contrebande.

La Colombie-Britannique, l'Ontario et Terre-Neuve sont engagées elles aussi dans des poursuites contre l'industrie du tabac, et d'autres provinces songent à suivre leur exemple. L'ensemble des provinces canadiennes dispose de mesures législatives anti-tabagiques. Certaines comme l'Alberta, l'Ontario et le Québec ont vu émerger d'importants réseaux d'intervenants actifs et très bien structurés.

Le fait de se doter des moyens nécessaires en termes de matériel et programmes, de communication, de support aux intervenants et de recherche qui vont permettre d'associer formellement l'ensemble de la communauté de langue française à ces initiatives, ne pourra que bénéficier à toute la collectivité canadienne dans sa lutte pour un meilleur contrôle du tabac.

1 : *Les francophones et le tabagisme au Canada : le chaînon manquant*. Document de travail produit en juin 1999. Figure désormais sur le site de Santé Canada sous le titre de : *Le tabagisme chez les francophones du Canada : leçons à retenir de la Stratégie de lutte contre le tabagisme 1994-1997*. On peut le trouver à : www.hc-sc.gc.ca/hppb/tabac/bureau/bureau1.html

2 : Georges Létourneau, *Les francophones et le tabagisme*, Santé et Bien-être social Canada, 1989.

3 : Santé Canada, *Enquête sur le tabagisme au Canada, Quartier 1 et 4*, 1994.

4 : Santé Canada, *Enquête de 1994 sur le tabagisme chez les jeunes*, 1996.

5 : *Les langues officielles au Canada*, Commissariat aux langues officielles à partir de données de Statistique Canada, recensement de 1996, première langue officielle parlée.

6 : Statistique Canada, recensement 1996.

Coalition du Nouveau-Brunswick sur Internet



Le réseau Internet est un outil remarquable pour la lutte antitabac. Peu dispendieuses à concevoir et à mettre à jour, les pages Web peuvent joindre rapidement les membres et les sympathisants d'un organisme.

La « Coalition du Nouveau-Brunswick pour une génération sans fumée » s'est dotée depuis deux ans d'un site Internet bilingue et très complet, qui détaille ses activités et son fonctionnement. Conçu par Michel O. Arseneau, ce site est accessible à : www.geocities.com/HotSprings/Spa/9131/sansfume.html

www.arrete.qc.ca

- Site Internet d'Info-tabac
- Au-delà de 32 000 visites depuis décembre 1998

Le bulletin **Info-tabac** bénéficie de l'appui financier des organismes suivants, que nous remercions :



Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Gilles Baril, ministre délégué



CONFÉRENCE DES RÉGIES RÉGIONALES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

Santé publique - Comité tabac



RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE MONTRÉAL-CENTRE

Direction de la santé publique

Les textes publiés dans ce bulletin ne représentent pas nécessairement les opinions ou les positions de ces organismes.

Colombie-Britannique en tête, des provinces poursuivent l'industrie pour les soins de santé

Deux provinces réputées pour leurs programmes de réduction du tabagisme, la Colombie-Britannique et l'Ontario, ont intenté des poursuites contre l'industrie du tabac, afin de recouvrer leurs dépenses liées aux maladies causées par ce produit. Trois autres provinces, le Manitoba, Terre-Neuve et le Québec, évaluent la pertinence de leur emboîter le pas.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique entend introduire une nouvelle loi, de manière à maintenir les procédures judiciaires entreprises contre les compagnies de tabac, en dépit d'un jugement rendu en février qui menaçait de faire échouer sa démarche. C'est ce qu'ont annoncé le procureur général et le ministre de la Santé, Andrew Peter et Mike Farnworth, en conférence de presse le 21 mars.

« Tenir l'industrie du tabac responsable des torts causés par ses produits est un élément de la stratégie de la Colombie-Britannique pour éloigner les enfants du tabac. Aussi longtemps que nos citoyens mourront de maladies liées au tabac et que nos enfants deviendront dépendants de la cigarette, nous continuerons à chercher des compensations de la part de l'industrie et des changements à son comportement d'affaires », a déclaré le ministre Farnworth.

En novembre 1998, le gouvernement de Colombie-Britannique déposait sa poursuite contre l'industrie du tabac pour recouvrer les dépenses engendrées par les maladies liées au tabagisme. Cette action était basée sur une loi de la province introduite une année auparavant, dont les avocats de l'industrie ont contesté la constitutionnalité.

Pendant, la Cour suprême de Colombie-Britannique a statué, en février 2000, que le gouvernement pouvait réclamer compensation auprès des fabricants, mais n'avait pas la juridiction d'édicter une loi impliquant les maisons-mères des trois fabricants canadiens. Plutôt que d'aller en appel devant la Cour suprême du Canada, la Colombie-

Britannique a décidé de modifier sa loi afin de ne poursuivre que les compagnies faisant affaires sur son territoire.

L'Ontario poursuit aux États-Unis

C'était au tour de l'Ontario, le 2 mars, d'intenter une poursuite contre les fabricants de cigarettes, alléguant que ceux-ci ont délibérément caché les dangers du tabagisme dans le cadre d'un « vaste complot qui étend son ombre sur l'Amérique du Nord et sur l'Europe ».

Déposée à la Cour fédérale de Manhattan, à New York, la poursuite ontarienne vise, elle aussi, à recouvrer les frais gouvernementaux liés aux maladies causées par le tabac. L'Ontario avait également adopté une loi, en décembre 1999, pour faciliter sa démarche contre l'industrie du tabac. Terre-Neuve et le Manitoba ont déjà annoncé leur intention d'imiter ces provinces.

Bientôt au Conseil des ministres

Au Québec, le ministre délégué à la Santé, Gilles Baril, a révélé, en conférence de presse le 4 mai, que ses fonctionnaires et ceux du ministère de la Justice préparaient des recommandations à l'intention du Conseil des ministres, basées sur une stratégie solide de poursuite contre l'industrie. Il a refusé de préciser l'échéancier, disant qu'un mémoire sera présenté « bientôt » à ses collègues. En début de mars, M. Baril avait confié à *La*



Santé Canada a estimé, pour l'année 1991, à 2,5 milliard \$ les coûts du traitement des maladies liées au tabagisme.



Qualifiés d'avocats kamikazes par le magazine *L'actualité* (1^{er} avril 2000), **Philippe Trudel** et **Bruce Johnston** ont franchi les deux premiers obstacles de leur recours collectif contre les fabricants de cigarettes. En juillet 1999, ils étaient sortis vainqueurs d'une requête de l'industrie ayant pour but de les disqualifier sous motif de conflit d'intérêt. Ils distancent maintenant le recours du CQTS, lequel vient d'être suspendu ayant été jugé trop similaire.

Presse que son ministère avait créé un comité chargé d'étudier « *tout ce qui s'est fait dans le domaine des poursuites envers les compagnies de tabac* ».

De surcroît, chez nous, rappelons que deux groupes avaient, à l'automne 1998, déposé des requêtes de recours collectifs au nom de victimes du tabagisme. Poursuivant leur chemin au rythme prudent qui caractérise l'administration de la justice, ces causes n'empêchent en rien le gouvernement du Québec d'initier une poursuite pour recouvrer ses propres coûts de soins de santé.

Recours collectif du CQTS suspendu

Le 29 février, le juge Jean Normand de la Cour supérieure a suspendu la requête de recours collectif du Conseil québécois sur le tabac et la santé, déposée en novembre 1998 au nom des victimes de cancer et d'emphysème, objectant qu'elle semblait trop similaire à celle défendue par le cabinet de Philippe Trudel et Bruce Johnston, déposée peu avant, cette fois au nom des personnes rendues dépendantes de la nicotine.

Le CQTS en appellera de ce jugement, a révélé son directeur général Mario Bujold, expliquant que la défense des victimes de maladies aussi associées au tabagisme que le cancer du poumon, serait plus aisée que celle basée sur la dépendance à la nicotine, laquelle est encore contestée par l'industrie. L'audition de l'appel a été fixée au 28 juin.

Pour sa part, Me Philippe Trudel a signalé à *Info-tabac* que son cabinet en était à l'étape de l'interrogation de ses clients, tout en espérant comparaître ce printemps devant le Fonds d'aide au recours collectif. Son collègue et lui viennent de conclure une entente avec le cabinet Kugler-Kandestin, des experts en responsabilité civile, leur permettant de renforcer leur dossier.

Ayant vaincu le CQTS en 1998 dans la course au dépôt des requêtes, les avocats Trudel et Johnston maintiennent leur offre de collaboration avec l'organisme antitabac, représenté, quant à lui, par Me Michel Bélanger. « *Nous n'avons jamais fermé nos portes* », a mentionné Me Trudel. – D.C.

Protégez-vous dévoile la vraie teneur des composés des cigarettes

L'édition de janvier 2000 du magazine *Protégez-vous* a présenté les résultats d'une récente étude de Santé Canada concernant la teneur en goudron, nicotine et oxyde de carbone contenue dans 50 marques de cigarettes parmi les plus populaires au pays.

Selon les données obtenues, il ne faut pas se fier à l'inscription détaillant la teneur des trois composés chimiques ni aux qualificatifs cigarettes « légères » ou « douces ». Ces analyses ont démontré, révèle Sylvie Dô, rédactrice et chargée de ce projet pour *Protégez-vous*, que les substances réelles de ces composés sont de 2 à 24 fois plus élevées que celles indiquées sur les paquets de cigarettes.

Le magazine estime qu'avec de tels résultats, « *il est clair que les consommateurs sont mal renseignés sur la quantité de substances chimiques qu'ils inhalent, même si la méthode utilisée par les fabricants est approuvée par le gouvernement.* » D'ailleurs, des experts en la matière remettent en question les paramètres de la méthode ISO (Organisation internationale de normalisation). Ils croient qu'elle ne représente pas le comportement de la plupart des fumeurs et que les résultats obtenus ainsi s'apparen-

tent plutôt à des valeurs minimales, précise le populaire magazine québécois de protection des consommateurs.

L'évaluation des composés chimiques a été faite en avril 1999 par Santé Canada sur 110 marques de cigarettes canadiennes. D'abord, les chercheurs ont vérifié les données selon la méthode ISO. Ensuite, ils ont recommencé les tests selon la méthode ISO modifiée, méthode reconnue comme étant plus réaliste et plus proche des comportements de la plupart des fumeurs.

Au tableau ci-dessous, extrait de la grille de *Protégez-vous*, on constate que les valeurs inscrites sur les paquets sont très inférieures à celles de la méthode ISO modifiée. Les différences sont encore plus grandes pour les

marques qualifiées de légères, douces, extra légères, ou extra douces.

Protégez-vous conclut ainsi un encadré portant sur les cigarettes légères, intitulé *Cigarettes légères : fausse sécurité* : « *Bref, on ne dira jamais assez que la seule cigarette sans danger est celle qu'on laisse dans le paquet* ». Ce dossier de la journaliste Sylvie Dô a mérité la couverture du magazine, avec pour titre « *Cigarettes - Les vrais chiffres !* ». – Lucie Desjardins



Marque	Évaluation de trois substances, en mg par cigarette, selon la teneur inscrite sur le paquet, et selon la méthode ISO modifiée, reconnue comme étant plus réaliste					
	Goudron		Nicotine		Oxyde de carbone	
	Teneur inscrite	ISO modifiée	Teneur inscrite	ISO modifiée	Teneur inscrite	ISO modifiée
du Maurier	13,0	38,6	1,1	2,8	15,0	31,3
Matinée Extra Douce	4,0	34,3	0,4	2,4	4,0	27,5
Player's Légère Veloutée	13,0	36,1	1,2	2,9	13,0	26,7

■ Un St-Hubert bien divisé

Aménagée au coût de deux millions \$ et ouverte le 26 avril au Complexe Desjardins de Montréal, une rôtisserie St-Hubert est devenue l'un des premiers restaurants à respecter les futures dispositions de la loi québécoise sur la protection des non-fumeurs. On y trouve trois sections fermées, à aérations indépendantes, soit des espaces non-fumeurs totalisant 212 places (60 % des sièges), un resto-bar (enfumé) de 120 places et une petite salle fumeur pouvant accueillir 22 personnes.

Après quelques jours d'opération, ces divisions avant-gardistes ont semblé répondre aux goûts de la clientèle, puisque le directeur Daniel Nadeau n'a pas entendu de commentaires défavorables. « *Nous fonctionnons à pleine capacité. Il est encore trop tôt pour conclure sur l'aménagement, mais tout semble bien aller* », a-t-il déclaré. M. Nadeau trouve cependant que le gouvernement du Québec lui complique la vie, avec la loi : « *Si le gouvernement avait complètement interdit le tabac dans les restaurants, dans les petits comme dans les grands, au lieu de partiellement, cela aurait été plus facile pour nous.* »

■ Aide aux fumeurs en Outaouais

Sept CLSC ou centres hospitaliers de l'Outaouais offrent aux fumeurs des rencontres individuelles ou de groupes pour les aider à rompre avec leur habitude. Le programme individuel consiste en quatre rendez-vous d'une heure, répartis sur quatre semaines, alors que le programme de groupe offre six réunions de 90 minutes.

Les sujets abordés lors des rencontres sont la dépendance au tabac, les raisons et circonstances qui incitent à fumer, les médicaments de cessation, la date d'abandon, les symptômes ressentis, le soutien de la famille et des amis, la prévention de l'envie de fumer, la rechute, le maintien du poids et la gestion du stress. On peut se renseigner auprès de Christine Olivier au (819) 776-7656, ou à www.arrete.qc.ca/outaouais.htm.



Une nouvelle rôtisserie **St-Hubert** offre à ses clients fumeurs des salles séparées, comme celle-ci, avec aération indépendante.

■ Fondation contre le tabagisme juvénile

Le sénateur libéral Colin Kenny a déposé au Sénat, le 5 avril, un projet de loi visant la création de la « Fondation canadienne de lutte contre le tabagisme chez les jeunes », laquelle serait financée par un prélèvement de 1,50 \$ par cartouche de cigarettes, ce qui se solderait à 360 millions \$ par année. Un projet similaire du sénateur Kenny, adopté au Sénat, n'avait pas passé l'étape des Communes en 1998, ayant été jugé irrecevable par le président de la Chambre.

Bien qu'elle découle du vœu exprimé par l'industrie du tabac de prévenir le tabagisme chez les mineurs, et qu'elle doit être financée par les fabricants, cette fondation indépendante serait administrée par des représentants du monde de la santé. L'action du sénateur Kenny, embarrassante pour le gouvernement, met en lumière le piètre financement de la lutte fédérale au tabagisme, qui n'est que de 20 millions \$ pour tous les secteurs, incluant la défense des lois devant les tribunaux et leur mise en application. Malgré la faible taxation en Ontario et au Québec, le gouvernement canadien récolte déjà 115 fois cette somme en droits sur le tabac, soit 2,3 milliards \$ par année.

Dans son récent budget, le ministre des Finances, Paul Martin, a refusé d'accéder à la demande du ministre de la Santé, Allan Rock, d'accroître substantiellement le budget de lutte au tabagisme.

■ L'Association pulmonaire déménage

L'Association pulmonaire du Québec vient de déménager dans des locaux plus vastes et confortables, au huitième étage de Place Dupuis, dans le centre-est de Montréal. Située à la porte de la station centrale de Métro Berri-UQAM, Place Dupuis a d'ailleurs accueilli son locataire dans un récent environnement « 100 % non-fumeur », comme l'indique l'affichage. Le nouveau directeur général de l'APQ, Louis Brisson, peut donc prendre son café ou ses repas dans une aire alimentaire sans fumée.

L'adresse de l'Association pulmonaire du Québec est dorénavant le 800 boul. De Maisonneuve Est, bureau 800, Montréal H2L 4L8 (téléphone : (514) 287-7400 ; télécopieur : (514) 287-1978). Les lignes sans frais demeurent inchangées, soit 1-800 295-8111, ou 1-888 POU MON-9. Au cours des derniers mois, l'implication tabagique de l'APQ s'est spécialisée dans l'organisation de conférences, de kiosques et de sessions de groupes à l'intention de grandes entreprises. Quant à la ligne d'aide à la cessation Poumon-9, elle reçoit près de 300 appels par mois d'une durée moyenne de 30 minutes ; l'âge moyen des bénéficiaires, constitués à 68 % de femmes, est de 41 ans.



Tout comme son nouveau locataire, **Louis Brisson**, de l'Association pulmonaire du Québec, **Place Dupuis** est 100 % non-fumeur.

■ 19 millions \$ en Ontario

Le budget de la Stratégie antitabac de l'Ontario a été doublé en 2000-01, passant de 9 à 19 millions \$. À l'occasion de la Semaine nationale des non-fumeurs, en janvier dernier, la ministre de la Santé, Élisabeth Witmer, a annoncé l'octroi de nouvelles subventions totalisant 10 millions \$ à une vingtaine d'organismes afin de renforcer le programme de lutte au tabac du gouvernement Harris.

La Fondation des maladies du cœur de l'Ontario a obtenu la responsabilité d'une campagne imprimée et télévisée d'éducation du public, dotée d'un budget de 3,2 millions \$. Quant à la Société canadienne du cancer, elle disposera d'un million \$ pour sa ligne téléphonique sans frais d'aide à la cessation. Pour sa part, réputé pour ses efforts d'interdiction du tabac dans les bars et les bingos, le Conseil anti-tabagisme de la région de Waterloo a obtenu 258 000 \$ pour une campagne locale. D'autres organismes communautaires recevront un total de 2,7 millions \$.

■ Cigarettes non-incendiaires

Le 17 avril, le Sénat de l'État de New-York a adopté un projet de loi forçant l'industrie du tabac à fabriquer ses cigarettes, à compter de 2002, de manière à ce qu'elles s'éteignent automatiquement lorsque non utilisées par le fumeur. Dans la ville de New York, des cigarettes mal éteintes ou abandonnées sont la cause d'incendies entraînant environ 30 décès par année.

Si ces cigarettes non-incendiaires (fire-safe cigarettes) devenaient la norme à l'échelle des États-Unis, plus de 1000 décès et 3000 autres brûlures graves pourraient être évités annuellement. L'adoption de règles nationales est l'objectif avoué des promoteurs de cette mesure, ce à quoi ne s'opposerait pas le géant Philip Morris. Le fabricant des Marlboro voudrait surtout éviter d'avoir à se plier à différentes normes selon les États, a indiqué un de ses porte-parole.

■ Guerre du tabac sur SRC

L'objectif de dénormalisation de l'industrie, adopté par Santé Canada, a reçu une aide fort appréciable de la Société Radio-Canada. La télévision d'État a adapté, en français, l'excellent documentaire *The Tobacco Wars*, réalisé l'an dernier par la BBC. Les 28 et 31 mars à 21h, les émissions *Enjeux* et *Zone Libre* se sont relayées pour résumer, en deux heures, l'histoire peu reluisante de l'industrie du tabac au vingtième siècle.

Quant au Réseau de l'Information de la SRC, disponible sur le câble ou par satellite, il a présenté la traduction intégrale du documentaire britannique, en rafale du 10 au 12 avril dans le cadre de l'émission *Les Grands Reportages*. La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac avait envoyé un courriel à tous les députés du Québec, leur suggérant d'enregistrer la série et d'en prendre connaissance ...

Amorces des émissions



« Que diront les historiens de l'an 3000 à propos du vingtième siècle ? Parleront-ils du siècle de l'automobile, ou de la conquête de l'espace ? Ou plutôt d'une habitude un peu bizarre qu'avaient les êtres humains de se mettre dans la bouche un tout petit tube qui finissait par les tuer ? »
– Alain Gravel, *Enjeux*.



■ Nouveaux cendriers

La *Loi sur le tabac* entraîne une croissance du marché des cendriers extérieurs, dans lesquels les fumeurs sont priés de déposer leur cigarette avant d'entrer dans un immeuble sans fumée. Ces boîtes métalliques rappellent aux fumeurs le sérieux de l'interdiction et récupèrent une grande partie des mégots qui, autrement, seraient abandonnés par terre.

Jean-Claude Roy est le représentant québécois de la compagnie MFG, qui commercialise depuis peu le Smokestax. Ce cendrier extérieur est muni d'une longue fente où il est facile d'y jeter sa cigarette, qui s'éteindra d'elle-même une fois retombée dans un récipient sans air.

M. Roy explique qu'il est appelé à remplacer régulièrement les boîtes de la concurrence, qui sont boudées par les fumeurs parce trop compliquées d'utilisation, qui sont rapidement pleines ou encore rouillées après quelques mois. Disponible en dix couleurs, le Smokestax se détaille 390 \$ pour le modèle mural ou 560 \$ pour celui sur pied. On peut joindre M. Roy au 1-888 843-1842.

Pour les édifices qui ne peuvent se payer cette Cadillac des cendriers extérieurs, M. Roy propose un autre modèle à 149 \$.

« En 1994, devant le Congrès américain, les patrons des grandes compagnies de tabac jurent que la nicotine ne crée pas de dépendance. Il faudra des fuites retentissantes et des jugements de cour sans précédent pour que les mensonges de l'industrie du tabac soient finalement dénoncés. »

– Jean-François Lépine, *Zone Libre*.

■ Respect des fumeurs ou des fabricants ?

Une association d'ambition pancanadienne a été fondée à l'automne 1999 afin de promouvoir le droit des fumeurs à poursuivre leur habitude dans la liberté. Il s'agit de l'« Association pour le respect des droits des fumeurs » (ARDF), dont le siège social se situe à Lavaltrie, dans la circonscription provinciale de Berthier (représentée par le ministre responsable de la lutte au tabagisme, Gilles Baril).

Le 7 mars, l'Association émettait un communiqué de presse, qui n'a eu guère de retombées, intitulé « *L'ARDF récuse les propos de (sic) ministre Baril* ». On y lit notamment : « *L'Association pour le respect des droits des fumeurs est là pour questionner, valider ou rejeter Lois, Projets, et Règlements concernant la consommation des produits du tabac vendus légalement.* »

Le 27 avril, afin de faire connaître ses positions, l'Association a tenu une conférence de presse dans une petite salle enfumée d'un restaurant montréalais. Devant quatre journalistes, le secrétaire général Joseph-Émile Plante a révélé que l'ARDF comptait huit employés rémunérés à plein temps et qu'elle souhaitait être éventuellement appuyée par l'industrie du tabac. M. Plante a toutefois refusé de préciser qui finançait le lancement des activités, dont une tournée pancanadienne à bord d'une luxueuse roulotte motorisée et un site Internet bilingue très professionnel (www.fumeurs.com).



Joseph-Émile Plante



■ Réveillez-vous et écrasez !

Réveillez-vous!, la revue bimensuelle des Témoins de Jéhovah, consacrait les neuf premières pages de son édition du 22 mars à la cessation tabagique. Au Québec, 75 000 exemplaires ont été distribués de porte à porte par les disciples de ce groupe religieux, de même que dans ses 125 églises. À l'échelle mondiale, le tirage combiné des versions de *Réveillez-vous*, en 82 langues, atteint 20 millions d'exemplaires.

Les textes sur la cessation, bien documentés et illustrés, abordent notamment les méfaits du tabac, la difficulté à arrêter, des conseils utiles lors du sevrage et des encouragements tirés de la Bible. Ils visent surtout le grand public, puisque les 25 000 Témoins de Jéhovah québécois sont eux-mêmes tous non-fumeurs, affirme Paul Rozon, du service des Relations publiques. C'est d'ailleurs l'une des conditions pour faire partie du mouve-

ment, car il est inacceptable, en fumant, de saccager le don de vie qui vient de Dieu, a-t-il précisé.

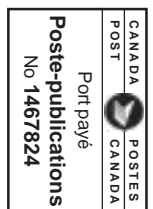
« *Pour cesser de fumer, le désir d'être accepté de Dieu est une motivation primordiale, qui s'ajoute aux bienfaits pour la santé. À ma connaissance, aucun Témoin n'a recommencé* », atteste M. Rozon. En plus de donner un bon coup de main à la santé publique, les Témoins de Jéhovah démontrent, de manière éloquente, que le modèle des pairs et l'environnement cohérent sont des atouts déterminants pour la cessation.

■ Droits des psychiatrisés

Le Conseil pour la protection des malades a déposé une plainte, en décembre dernier, à la Commission des droits de la personne, alléguant que la *Loi sur le tabac* causait un préjudice aux personnes psychiatrisées, en interdisant la vente des cigarettes dans les hôpitaux. Selon le Conseil, ces patients internés, constitués à 70 % de fumeurs, voient leur droit de fumer entravé par la difficulté qu'ils auraient à s'approvisionner par l'intermédiaire du personnel ou de leurs proches. Cette alternative est proposée par le ministère, selon une lettre du Dr Richard Massé, sous-ministre adjoint à la Santé publique.

Le Conseil a également fait part de ses doléances au Curateur public, Pierre Gabriel, lequel n'a pas jugé opportun d'intervenir, expliquant qu'il n'avait pas reçu de plaintes des malades eux-mêmes.

– D.C.



Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 1800 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Le texte intégral du bulletin est aussi disponible sur notre site Internet, au www.arrete.qc.ca

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec — Bibliothèque nationale du Canada, novembre 1996. ISSN 1480-1833. Si vous avez des commentaires ou des suggestions pour notre prochain numéro, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur, Denis Côté.

Tél. : (514) 525-7025 — Télécopieur : (514) 525-6044

Courriel : infotab@cam.org

Correctrice : Isabelle Masingue

Si non distribuabile : apposez le bloc-adresseur sur la fiche d'expédition (préadressée au verso) ; retournez à **Info-tabac**, bureau 205, 1988, rue Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7